



Ministère  
de la Communauté française

CIRCULAIRE N° 2879

DATE 16/09/2009

**Objet : Circulaire « Vadémécum de l'intégration des élèves à besoins spécifiques »**

**Réseau : Tous**

**Niveau : Primaire et secondaire ordinaire et spécialisé, CPMS**

**Période : Année scolaire : 2009-2010**

- A Madame la Ministre, Membre de la Cocof ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Membres des services d'Inspection
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements secondaires, ordinaires et spécialisés subventionnés ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, organisé ou subventionné par la Communauté française,
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé subventionnés ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé, organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux Directeurs des départements pédagogiques des Hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Membres du Service général d'Inspection ;
- Aux Directeurs des Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Administrateurs d'internats et de homes d'accueil.

**Pour information :**

- Aux Services de promotion de la santé à l'école ;
- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Associations de parents.

**Autorités :** Ministre de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale

**Signataires :** Marie-Dominique Simonet

**Gestionnaires :** Cabinet de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale

**Personnes ressources :**

Jean-François Delsarte – 02/801.78.64 – [jean-francois.delsarte@gov.cfwb.be](mailto:jean-francois.delsarte@gov.cfwb.be)

Didier Duray – 02/801.78.54 – [didier.duray@gov.cfwb.be](mailto:didier.duray@gov.cfwb.be)

**Documents à renvoyer :**

**Nombre de pages :** 2 + 1 annexe

**Téléphone pour duplicata :**

**Mots-clés :** intégration – vadémécum

## **VADEMECUM de l'intégration des élèves à besoins spécifiques**

Le décret du 3 mars 2004, organisant l'enseignement spécialisé, permet aux enfants et adolescents à besoins spécifiques d'être intégrés et accompagnés dans l'enseignement ordinaire de façon permanente ou temporaire, totale ou partielle.

Les nouvelles modalités qui entrent en application ce 1<sup>er</sup> septembre 2009 permettent un partenariat efficace entre l'Enseignement spécialisé et l'Enseignement ordinaire et mettent en évidence leur indispensable complémentarité.

Le Conseil supérieur de l'Enseignement spécialisé a réalisé un vademécum de l'intégration. Cet outil présente de manière approfondie la philosophie et les modalités pratiques de celle-ci ainsi que de nombreux exemples concrets.

Le vademécum est un outil en évolution permanente. Vous pourrez le consulter également sur le site enseignement.be aux adresses suivantes où il sera régulièrement mis à jour.

[http://www.enseignement.be/index.php?page=26101&navi=2960&rank\\_navi=2960](http://www.enseignement.be/index.php?page=26101&navi=2960&rank_navi=2960)  
<http://www.enseignement.be/index.php?page=25197&navi=2388>

Je vous en souhaite bonne lecture.

Marie-Dominique SIMONET  
Ministre de l'Enseignement obligatoire  
et de la Promotion sociale